

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 20 février 2020 à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absente : madame la conseillère Andrea Geary.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**20-02-20-5231 Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 20 février 2020 à 19 h 40.

**Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance**

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**20-02-20-5232 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

**Séance extraordinaire du jeudi 20 février 2020, à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Résolution – Octroi de contrat - Travaux de réfection sur l'immeuble du 72 rue Dalhousie;
- E) Période de questions;
- F) Levée de la séance.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

20-02-20-5233

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 20 février 2020 tel que présenté.

**Octroi de contrat - Travaux de réfection sur l'immeuble du 72 rue Dalhousie**

**Considérant que** l'état de détérioration d'une section de mur de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux de réfection;

**Considérant** la soumission reçue de la compagnie Construction Jacques Théorêt inc pour la fourniture des matériaux et les travaux de réparation d'une section d'un mur de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie pour un montant de 43 350 \$ plus les taxes applicables ;

20-02-20-5234

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture des matériaux et les travaux de réparation d'une section de mur de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc pour un montant de 43 350 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

**Période de questions du public**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

20-02-20-5235

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 21 h 05.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Johanne Hébert, greffière de séance